

Retraites

Une réforme gouvernementale encore plus dangereuse pour les petites retraites !

Le 17 mai, la CGT a abordé avec le haut-commissaire aux retraites, M. Delevoye, les questions relatives aux dispositifs de solidarité (chômage, maladie, invalidité) actuellement inclus dans le système de retraite.

Pour la CGT, il faut impérativement renforcer les droits à retraite de ceux qui sont touchés par le chômage et la précarité, la maladie ou l'invalidité ainsi qu'harmoniser vers le haut les minima de pension.

La rencontre a porté sur les problèmes que posent une éventuelle transition des dispositifs d'un système majoritairement par annuités à un système dit universel par points.

Or les trimestres assimilés des régimes de base, dans le privé par exemple, permettent d'atteindre la durée d'assurance requise et permettent des départs en retraite plus tôt et sans décote.

Ils atténuent les inégalités persistantes au travail.

Sortir la solidarité de la retraite c'est plonger des dizaines de milliers de salariés en particulier les femmes, dans la misère.

Le haut-commissariat découvre peut-être que quand on veut, comme E. Macron, passer d'un système de retraite par annuités à un autre par points, ce n'est pas simple.

Il n'est pas juste nécessaire de prévoir la transcription des trimestres validés en nombre de points.

Le caractère plus étroitement contributif d'un système uniquement par points conduit à des besoins supplémentaires en volume des dépenses de solidarité.

Changer de système c'est difficile et c'est risqué !

C'est encore plus vrai pour les minima de pension.

Ainsi, un trimestre acquis pour un salaire de 40% du SMIC (150 heures de SMIC), et le calcul sur les meilleures années dans le privé permet

d'éliminer de nombreuses périodes de précarité et donc d'élever le niveau des retraites de la sécurité sociale des salariés ayant connu le plus de difficultés.

Les montants consacrés à la solidarité doivent être prévus, ce qui n'est pas automatique dans un régime à points.

Par ailleurs, dans le privé toujours le minimum contributif (688 €) est très inférieur au seuil de pauvreté (1015 € en 2017).

La CGT revendique une pension minimum au SMIC net pour une carrière complète.

Or tous les partisans d'une retraite à points expliquent que les dépenses de solidarité ne doivent pas être intégrées à la cotisation.

Le patronat exige sans doute encore une baisse des cotisations employeur pour la retraite et plus largement la protection sociale.

L'absence d'objectifs sur le niveau de pension, récurrente dans les séances précédentes de concertation, et les incertitudes sur le volume des dépenses de solidarité, nous confirme, que cette réforme a pour premier objet de baisser les pensions encore plus rapidement que la baisse déjà programmée par les gouvernements précédents.

Pour améliorer les dispositifs de solidarité des régimes et leur efficacité et leur montant, ce que la CGT revendique, il n'y a nul besoin d'une réforme systémique en points.

Montreuil, le 24 mai 2018